

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 2
FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION VICTIME ECOUTE CONSEILS

Rapporteur : Madame Magali GALLAIS

L'association Victime Écoute Conseils a pour objet la prise en charge et l'accompagnement de toutes les victimes d'infractions pénales et plus particulièrement des femmes victimes de violences conjugales.

Ainsi l'association assiste les femmes sur plusieurs plans : juridique, psychologique et social. En outre, elle gère le dispositif « Téléphone Grave Danger » en lien avec Monsieur le Procureur de la République. Elle est aussi référencée par le numéro national « Violences femmes info » dit « 3919 » pour l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violences sur le département du Puy de Dôme.

En 2020, l'association a traité 1624 dossiers portant sur des violences intrafamiliales contre 990 en 2019, soit une hausse de 17,7 %. Cela représente au total 4631 entretiens réalisés.

37 % des personnes reçues sont clermontoises, et les femmes représentent 75 % de ces personnes, soit 537 clermontoises, dont 315 ont été victimes de violences conjugales. Ces femmes ont entre 26 et 45 ans (69%), ont pour 55 % d'entre elles des enfants à charge et sont sans emploi pour 53 %. Parmi elles, 108 sont des victimes gravement traumatisées.

Elles ont été 10 à se voir remettre le Téléphone Grave Danger.

La Ville a conventionné avec l'association en 2020 afin de la soutenir sur trois de ses missions de soutien et d'accompagnement des femmes victimes de violences.

- L'accueil de jour :

221 femmes victimes de violences et 49 enfants ont été reçues dont 95 clermontoises. La fréquentation de l'accueil de jour est en hausse de 33 %

- L'accompagnement pluridisciplinaire des femmes victimes de violences prises en charge en hébergement dédié dans le cadre du protocole d'accompagnement entre l'association CeCler et AVEC :

17 femmes ont bénéficié de l'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre de leur prise en charge au sein des places dédiées gérées par l'association CeCler.

- Les permanences d'une intervenante sociale au commissariat :

393 femmes ont pu bénéficier d'au moins un entretien, dont 151 clermontoises.

Le budget global de l'association s'élève à 398 262 €.

Le Ministère de la Justice finance à hauteur de 184 913 €, la Préfecture, le Conseil Départemental et Clermont Auvergne Métropole pour des montants respectifs de 98 000 €, 42 700 € et 20 500 €.

La Ville de Clermont-Ferrand est sollicitée pour un montant global de 43 500 € selon les modalités de la convention.

En 2020, l'association Victime, Écoute, Conseils a bénéficié d'une subvention de 43 500 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de 43 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 MAI 2021

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits



Magali GALLAIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'MG' followed by a flourish.

